

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — — — — 30 Faits divers, — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 OCTOBRE

LE GÉNÉRAL CAFFAREL

Le Journal officiel publie la décision suivante :

Par décision présidentielle en date du 14 octobre 1887, rendue sur la proposition du ministre de la guerre,

M. le général de brigade en non-activité par retrait d'emploi Caffarel (Louis-Charles), envoyé devant un conseil d'enquête conformément aux lois du 49 mai 1834 (articles 42 et 43) et du 4 août 1839 (articles 5 et 7), et à l'avis du conseil d'Etat, statuant au contentieux, en date du 21 décembre 1877, ayant été reconnu, à l'unanimité, susceptible d'être mis en réforme, a été admis d'office à la réforme et rayé des cadres de l'armée.

D'autre part, le même journal contient dans sa partie non officielle la note qui suit :

Le conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, ayant reçu communication de l'avis du conseil d'enquête à la suite duquel le général Caffarel a été mis à la retraite d'office pour faute contre l'honneur, s'est réuni avant-hier 19 octobre et il a émis l'avis que le général fût rayé des matricules de l'ordre et privé définitivement du droit de porter toute décoration ou médaille française ou étrangère.

Nous lisons dans le Temps :

Le général Caffarel a été extrait hier matin, à onze heures et demie, de la prison du Cherche-Midi et amené, sous la conduite d'un officier, au bureau de M. Athalin, juge d'instruction, qui, à midi, lui a fait subir un long interrogatoire.

Le général relève maintenant de la justice civile et attend la décision du procureur général, qui n'a pas encore statué.

Le bruit qui avait couru d'une ordonnance de non-lien était donc dénué de fon-

dement. On croit, au contraire, que le général Caffarel passera en police correctionnelle avec les femmes Limouzin et Ratazzi.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On lit dans le Gaulois :

Le jour même de la rentrée des Chambres, avant séance, nous croyons savoir que, par les soins du duc de La Rochefoucauld-Doudeauville et du baron de Mackau, aura lieu une réunion des droites dans laquelle seront arrêtés les termes d'une déclaration qui devra être lue à la tribune.

Pour qu'il ne puisse y avoir dans l'opinion aucune incertitude sur l'esprit qui dirigera leur conduite dans la session qui va s'ouvrir, les droites déclareront :

Qu'elles ne comptent pas faire opposition systématique au ministère actuel ou à tout autre cabinet dans les mesures qui auraient pour but le combat contre le radicalisme ;

Que, par conséquent, elles ne feraient, en aucun cas, de politique de coalition avec l'Extrême Gauche ; mais que tout gouvernement trouverait les Droites unies contre lui absolument et énergiquement résolues à le combattre, lorsqu'il pactiserait avec le radicalisme, qui mène la France à sa perte.

LE TRAFIC DES DÉCORATIONS

On lit dans l'Intransigeant :

Un nouveau conflit vient de s'élever entre la préfecture de police et le parquet au sujet de la manière dont la préfecture a procédé aux perquisitions.

Le bruit court que plusieurs pièces auraient disparu sans qu'on puisse en retrouver trace.

M. Wilson a été interrogé par le procureur général à quatre heures. L'interrogatoire a duré jusqu'à huit heures du soir. Ceux qui l'ont vu sortir de chez M. Athalin

ont été frappés de son trouble et de l'altération de ses traits.

Malheureusement, rien n'a transpiré du curieux entretien qui a eu lieu.

LE COLONEL CAFFAREL

Le colonel Caffarel, attaché militaire à l'ambassade de France à Constantinople, et frère de l'ex-général, a sollicité un congé du ministre de la guerre.

On dit que le général d'Andieu aurait écrit à plusieurs de ses collègues du Sénat pour expliquer les causes qui l'ont obligé à se soustraire au mandat d'amener lancé contre lui.

On annonce que si une ordonnance de non-lien intervient, comme on le suppose, en faveur de la Ratazzi, cette femme sera retenue pour purger les trois mois de prison auxquels elle fut condamnée, il y a plus d'un an, au sujet de l'affaire Michelin.

LES SOCIALISTES ANGLAIS

Les mesures de police prises par le gouvernement anglais pour empêcher à Londres les manifestations socialistes ont été impuissantes à rétablir l'ordre d'une manière complète. Des dépêches nous apprennent que la foule qui s'était massée, dans une attitude menaçante, à Trafalgar-Square, s'est portée sur Hyde-Park et Victoria-Gate précédée de drapeaux rouges et noirs.

Une collision des plus sérieuses entre les manifestants et la police a eu lieu.

Suivant les dernières informations, la foule avait l'intention de se disperser et voulait quitter Hyde-Park par la petite grille conduisant au quartier riche de Baiswater ; mais la police, ne comprenant pas son intention et craignant qu'elle ne voulût aller piller les magasins de Baiswater, ferma la grille, ce qui arrêta complètement la marche de la foule.

En ce moment quelques policemen à cheval firent une charge au galop sur la foule acculée auprès de la grille.

Plusieurs individus furent jetés à terre et blessés par les chevaux. Les autres s'enfuyaient d'abord dans toutes les directions, mais s'étant ensuite ralliés, commencèrent à attaquer la police. Un grand nombre d'agents se trouvant isolés furent gravement maltraités. Après une lutte sérieuse, la police réussit à disperser la foule et à rétablir l'ordre.

Un individu nommé Holden, qui conduisait les manifestants dès le matin et avait prononcé plusieurs discours très violents, a été arrêté vers la fin de l'émeute et conduit en prison ; il avait la figure ensanglantée.

Pendant toute la journée, les divers orateurs ont lancé de terribles menaces contre la police et ont encouragé les manifestants à se rendre aux meetings, armés de revolvers et de bâtons.

Tout cela est d'un sinistre présage pour la tranquillité future de l'Angleterre ; il est certain que le gouvernement de la Reine, déjà fort occupé par la question d'Irlande, doit être tourmenté d'avoir en plus maintenant les socialistes sur les bras. Qui pourrait dire comment et quand tous ces conflits cesseront ?

HENRY BRIEUC.

Nouvelles militaires.

La liste par ordre de mérite des candidats admis à l'École de Saint-Cyr paraîtra demain au Journal officiel.

Les deux premiers sont MM. Mangin et Girodon.

Le nombre des élèves admis est de 451 au lieu de 450 primitivement fixé, parce que le candidat ayant le numéro 451 s'est trouvé avoir le même nombre de points que le numéro 450.

La rentrée des élèves aura lieu du 27 au 31 octobre.

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Alors, pendant quelques minutes, il y eut une scène des plus comiques : les deux hommes fouillaient le sol avec leurs bâtons, sur un coin de terre de quelques mètres carrés, pour découvrir le trou où se trouvait Rouget, pendant que le hibou qu'ils cherchaient chantait joyeusement sous leurs pieds.

A la fin, le Potard perdit patience :

— Nous ne le trouverons jamais, dit-il. Il faut l'appeler, car la nuit vient.

Alors, il se plaça à l'extrémité de la roche qui tombait à pic, et même surplombait, et lança à deux ou trois reprises le cri des braconniers.

— Nous allons bientôt le voir venir, dit-il.

Une ou deux minutes s'écoulèrent.

Tout à coup Beauguard poussa une exclamation. La tête joyeuse, épanouie de Rouget, apparaissait à l'extrémité de la roche, à demi cachée par la pierre.

— Le voilà ! le voilà ! s'écria Jean.

Le Potard se retourna et l'aperçut.

Le braconnier était accablé par les deux mains

à une racine d'arbre vert, qui s'enfonçait dans la pierre et retournait sous la falaise.

Eugène et Jean s'élançèrent vers leur ami en poussant des cris de joie.

— Comment, dirent-ils, tu as trouvé là un trou ?

— Mieux que cela, répondit Louis, une caverne.

— Où est-elle ?

— Venez voir, suivez-moi.

Au même instant, la tête de Rouget disparut et le cri du hibou se fit de nouveau entendre sous le rocher.

— Il est toujours étonnant, ce Rouget, murmura le Potard, il n'aura jamais son pareil. Mais c'est égal, il faut le suivre.

En parlant ainsi, Eugène Carrou se coucha par terre, saisit à pleines mains, lui aussi, la racine de chêne et, peu à peu, à reculons, se laissa glisser au-dessus de l'abîme.

— Diabole ! disait-il, ce n'est pas chose facile. Si la racine se brisait, ou si les mains lâchaient prise, on ferait une jolie chute et l'on pourrait bien dire : bonsoir la compagnie !

Tout en parlant ainsi, le brave garçon raidissait ses bras et se laissait glisser sur l'abîme, sans oser regarder en bas.

Déjà Beauguard, qui était resté debout, immobile sur la falaise, ne l'apercevait plus et se demandait avec effroi s'il devait prendre le même chemin.

Tout à coup, le Potard, sentit ses deux jambes saisies par une main ferme, et la voix de Rouget qui criait près de lui :

— Tiens bon ; il n'y a pas de danger !

Une seconde après, le Potard était avec son ami dans la grotte, où la racine s'enfonçait et se perdait en décrivant une courbe.

Rouget se pencha au dehors :

— A vous, Beauguard ! cria-t-il.

Jean, croyant sa dernière heure arrivée, fit le signe de la croix, pensa à ses parents et à Françoise, mais résolu à mourir plutôt qu'à paraître lâche, se prépara à suivre le chemin des braconniers.

Il se coucha à son tour, saisit la racine et glissa la jambe le long de la falaise. Deux minutes après, son corps tout entier, retenu seulement par ses mains, quittait la roche.

Le jeune homme eut l'imprudence de regarder au-dessous de lui, pour mesurer le péril. Il aperçut la mer, qui, en bas, déferlait sur les roches.

Aussitôt il fut pris d'un tremblement nerveux et involontaire, ses bras s'agitèrent convulsivement et il sentit qu'il allait lâcher prise.

Rouget, qui l'observait, s'aperçut de la frayeur de son compagnon et s'empressa de le rassurer.

— Tenez bon, lui cria-t-il en riant, tenez bon, il n'y a aucun danger.

Beauguard entendit cette voix, fit un effort

suprême pour se retenir, et ses mains moites glissèrent sur la racine, en amenant ses jambes jusqu'à l'orifice de la grotte.

Mais, à ce moment, ses forces le trahirent, il perdit connaissance ; un quart d'heure après, Jean eut peine à comprendre ce qui s'était passé.

Il était dans une grotte, couché sur la mousse et entouré de ses deux amis, qui, à genoux près de lui, attendaient patiemment son retour à la vie.

— Où suis-je ? murmura-t-il.

— Ah ! s'écria le Potard, vous voilà enfin réveillé !

— Vous êtes avec nous dans la grotte, dit Rouget.

— Dans quelle grotte ?

— Dans la caverne que j'ai trouvée. Les gardes ne nous prendront jamais ici, j'en réponds. Beauguard rappela ses souvenirs et se redressa.

— Je croyais être tombé, dit-il en souriant.

— Certainement, dit le Potard, vous avez eu peur et vous avez lâché la racine. Sans Rouget, vous seriez mort à l'heure qu'il est.

— Comment cela ?

— Certainement ; Rouget vous a saisi par les jambes, au moment où vous lâchiez prise.

— Alors, c'est encore lui qui m'a sauvé ?

— Oui.

— C'est la seconde fois, Rouget.

— Ne pensez pas à cela, murmura le bracon-

ATTACHÉS MILITAIRES

M. Hué, chef de bataillon breveté au 6^e régiment d'infanterie, est désigné pour occuper le poste de premier attaché à l'ambassade de France en Allemagne.

M. de Villeneuve-Bargemont, capitaine breveté, est désigné pour occuper le poste de second attaché militaire aux légations de la République française en Roumanie et en Serbie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 octobre.

Le marché conserve sa fermeté d'allures; le cours de 82 a été déniché et n'a pas été ramené en arrière: 3 0/0, 82.05; 4 1/2 0/0, 109.25.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,402. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires qui se justifie par l'excellence du titre. Les demandes portent principalement sur les titres de 1879 et 1880. Les Bons de la Presse sont bien tenus à 17.75 et 18.

La Société Générale se maintient solidement à 452.50. La Banque d'Escompte est toujours très ferme à 472.

Les Dépôts et Comptes courants s'avancent à 606.25. La société vient de publier son bilan, arrêté au 30 septembre.

En le comparant à l'état de situation dressé le 31 août, nous remarquons la vive impulsion donnée aux opérations d'escompte. De 113 millions, le portefeuille passe à 121 millions 1/2, et, cependant, l'encaisse présente une augmentation de 1 million 1/2.

Les ressources nécessaires à cet accroissement des affaires productives ont été fournies par les comptes à sept jours d'avis et par les comptes courants créditeurs.

Le dernier bilan du Patrimoine accuse une situation très prospère. La compagnie gagne non seulement ce qu'il faut pour faire face à l'intérêt statutaire de 12.50, mais encore voit prospérer la réserve qui permettra bientôt la distribution d'un dividende. L'accroissement annuel des affaires correspond à une augmentation de 1.76 par action.

Nombreuses demandes sur les Polices A B de l'Assurance Financière.

L'action de Panama est très ferme à 355. Les obligations des diverses séries sont très demandées.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Ligne de Saumur à La Flèche

L'ouverture de cette ligne est, comme on sait, définitivement fixée à lundi prochain 24 octobre. Elle comprend sept stations :

La Flèche, Clefs, Baugé, Jumelles-Brion, Longué, Vivy (gare commune à l'État et à l'Orléans), et Saumur.

La ligne de La Flèche à Saumur est achevée depuis plusieurs mois, mais l'exploitation a été retardée par suite de travaux qui restaient à faire dans la gare de Saumur ainsi que dans celle de La Flèche, cette dernière exigeant un agrandissement avec de nouveaux bâtiments.

Avec la ligne de Saumur, la gare de La Flèche comprendra cinq embranchements : lignes d'Aubigné, Sablé, Angers, La Soze et Saumur. Il entrera, en gare de La Flèche,

47 trains par jour, dont 46 de voyageurs, et il y aura autant de départs.

Nous publions ci-dessous les heures de départ et d'arrivée :

DE SAUMUR A LA FLÈCHE				
	matin	matin	soir	
Saumur, départ.....	7 5	1 18	7 20	
Vivy.....	7 24	1 31	7 33	
Longué.....	7 45	1 45	7 48	
Jumelles-Brion.....	8 8	1 58	8 1	
Baugé.....	8 33	2 13	8 18	
Clefs.....	9 1	2 30	8 37	
La Flèche, arrivée.....	9 20	2 45	8 52	

DE LA FLÈCHE A SAUMUR				
	matin	soir	soir	
La Flèche, départ.....	7 15	10 20	5 5	
Clefs.....	7 33	10 46	5 23	
Baugé.....	7 53	11 15	5 43	
Jumelles-Brion.....	8 9	11 37	5 57	
Longué.....	8 24	11 57	6 12	
Vivy.....	8 38	12 17	6 27	
Saumur, arrivée.....	8 55	12 39	6 44	

Un train de marchandises, facultatif, partira de La Flèche à 6 h. 45 du matin et arrivera à Saumur à 10 h. 50 du matin ; — un autre train de marchandises, également, partira de Saumur à 3 h. 45 du soir, et arrivera à La Flèche à 7 h. 05 du soir.

BOURSES DE L'ÉTAT

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1887, les deux jeunes filles dont les noms suivent : Forney (Jeanne-Félicie), née le 19 avril 1875, orpheline de père et de mère, et Ridard (Marie-Louise-Laurence), née le 13 août 1876 (le père instituteur, décédé, vingt ans de service, deux enfants), ont obtenu chacune une bourse entière d'internat au collège de Saumur.

Extrait d'un journal allemand :

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS FRANÇAIS EN 1887

(Allgemeine Militar Zeitung)

Les manœuvres du 9^e corps, auxquelles les missions militaires ont assisté cette année-ci, se distinguent des précédentes, parce qu'elles ne se sont pas bornées à nous faire voir le corps d'armée dans son entier, et à faire ressortir l'aptitude des troupes à la marche. Les journées de manœuvres ont toutes été consacrées à des exercices de combat et à des manœuvres proprement dites. Elles ont aussi été remarquables parce qu'elles ont été conduites d'après une idée générale, la même pour toute cette période, et d'après des idées spéciales. On s'est donc efforcé de se rapprocher autant que possible de la réalité.....

» Tout le monde est d'accord pour dire que l'infanterie française a fait de très grands progrès. Les troupes montées ont aussi montré que leur instruction était bonne, et pourtant, l'artillerie et la cavalerie ont été bien souvent gênées dans leurs mouvements par la culture, principalement par les vignes. Mais, d'une façon générale, ces manœuvres semblent avoir donné une idée fort exacte de l'instruction des troupes françaises, particulièrement de celles d'in-

fanterie qui ont joué le rôle principal, en raison de la configuration du terrain et des nombreux combats autour des lieux habités.

» Ces manœuvres ont eu un grand avantage pour l'armée française, car les effectifs du temps de paix de l'infanterie étaient très sensiblement renforcés, par suite de la convocation des réservistes. L'artillerie aussi avait tiré des chevaux des régiments qui ne manœuvraient pas, de sorte qu'elle manœuvrait avec des batteries de six pièces, plus un certain nombre de caissons.

» Les manœuvres ont fait comprendre que l'on travaille beaucoup dans l'armée française, et qu'elle a fait des progrès très sérieux. Les généraux et les différents chefs de corps se sont montrés à la hauteur de leurs fonctions, bien que des rivalités entre quelques généraux aient fait manquer plusieurs opérations.

» La grande revue s'est bien passée, et l'on n'a constaté de fatigues ni chez les hommes, ni chez les chevaux.

» On peut donc considérer ces manœuvres comme réussies, et comme donnant la preuve des progrès réalisés par l'armée française.

» Les officiers étrangers n'ont eu qu'à se louer de l'altitude sympathique des populations, et de l'accueil prévenant, et empreint d'un caractère de camaraderie, dont ils ont été l'objet de la part du général commandant en chef et du corps des officiers français.

LES BOUFFES PARISIENS A SAUMUR

Nous pouvons annoncer à nos lecteurs que c'est jeudi prochain 27 octobre que la troupe des Bouffes-Parisiens, sous l'administration de M. SOUMIS-DUCHAMPT, viendra représenter *Le Microbe*, de M. Maxime Vitrac.

Nous avons déjà dit dans quelles conditions — et à la suite de quels incidents — cette tournée avait été entreprise.

Mais ce dont nous n'avons pas parlé encore, c'est du talent incontestable et incontesté des principaux interprètes.

En nommant M. PICCALUGA, le triomphant créateur de *Montosol* dans *Joséphine vendue par ses sœurs*, et M^{me} PICCALUGA, sa charmante femme, M. MONTBARS, le joyeux comique, M^{me} FASSY, BURTY, etc., etc., nous pouvons prédire à l'avance que le public de notre ville est appelé à passer une bonne et désopilante soirée.

DOUE-LA-FONTAINE. — Un vol des plus audacieux a été commis dimanche dernier, dans le quartier de la Chapelle-sous-Doué.

Dans l'après-midi, M^{me} veuve Perrault-Vaslin était allée au champ, comme d'habitude, lorsqu'à son retour elle vit ses portes et ses meubles ouverts, son linge bouleversé. Reconnaisant qu'elle était victime d'un vol, elle appela ses voisins et les pria d'aller prévenir la gendarmerie, qui accourut aussitôt sur les lieux et commença des recherches.

Le voleur avait pris la clé, le jour précédent, dans une cachette près de la porte. Il

a dérobé une somme de 950 à 960 fr., dédaignant les dorures et laissant une fausse clé dans la serrure.

On n'a pas encore découvert les traces du coupable.

UNE CENTENAIRE

On nous signale à la Chapelle-Saint-Florent, canton de Beaupreau, une dame Vincent qui vient d'entrer en sa centième année.

Cette femme, malgré son grand âge, n'a rien perdu de son intelligence.

Il y a quelque temps, un vieillard plus que nonagénaire, qui voulait plaisanter un peu, vint la demander en mariage.

Et elle de répondre : « Non, non ! Vous êtes trop jeune ! Je ne veux épouser qu'un homme du même âge que moi. »

NIORT.

Suicide d'un juge d'instruction. — M. Robert de Juille, juge d'instruction à Niort, s'est brûlé la cervelle hier matin. La mort a été instantanée.

On ignore les motifs du suicide.

TOURS.

Le Journal d'Indre-et-Loire a été prié d'insérer la note suivante :

GRAND MEETING PUBLIC

AU CIRQUE DE LA TOURAINE

Le mardi 25 octobre 1887, à 8 heures du soir CITOYENS,

Vous êtes invités à vous réunir le mardi 25 octobre, à 8 heures du soir, au Cirque de la Touraine, pour délibérer sur la question des accusations formulées contre M. Wilson, député d'Indre-et-Loire.

Il s'agit de savoir si l'honorabilité de notre député, M. Wilson, a été atteinte dans les scandaleuses affaires auxquelles son nom se trouve mêlé.

Il y va de la dignité, non-seulement du parti républicain, mais encore de celle du département tout entier.

Les représentants de la presse parisienne viendront défendre les accusations qu'ils ont formulées.

Pour plusieurs groupes d'électeurs républicains du département d'Indre-et-Loire,

A. BLANCHARD,

Membre du Conseil municipal de Tours.

Le Journal d'Indre-et-Loire ajoute :

« Nous croyons savoir que, dans le cas présent, M. Blanchard ne représente pas seulement le parti intransigeant de la ville de Tours.

» C'est au nom des groupes républicains réunis qu'il invite tous les électeurs du département d'Indre-et-Loire, à quelque parti qu'ils appartiennent, à demander compte au gendre de M. Grévy de l'usage qu'il a fait de son mandat et du pouvoir qu'il partage si largement avec M. le Président de la République lui-même.

» Nous croyons pouvoir affirmer aussi que ce ne seront pas les idées de M. Wilson qui seront mises en cause, mais seulement sa moralité, sa dignité, son « honorabilité » politiques, lesquelles intéressent tout le

nier ; venez plutôt avec nous examiner la grotte.

Cinq minutes après, Jean Beuregard ayant retrouvé toutes ses forces, les trois compagnons pénétrèrent, aux dernières lueurs du crépuscule, dans une cavité qui s'enfonçait vers la mer, mais qui avait dû être disposée pour certains usages, par la main des hommes, car il y avait partout, à droite et à gauche, de petites cavités taillées dans la roche.

Malheureusement, ils ne purent faire plus d'une vingtaine de pas, tant l'obscurité était profonde.

— Il faut remonter, dit Rouget, on ne voit plus rien, nous reviendrons ici demain matin.

— C'est cela, dit le Potard.

— Il faudra apporter des provisions.

— Et un fusil.

— Pourquoi faire ?

— Pour chasser ou nous défendre.

Revenus à l'orifice, les trois amis considérèrent le spectacle qu'ils avaient devant eux.

Ce spectacle était magnifique.

La mer s'étendait à perte de vue, et sur la droite courait du sud au nord la ligne des frontières de France, jusqu'au-delà de Saint-Nazaire et du Pouliguen, vaguement dessinées par les rayons de la lune.

À gauche, la grande mer, l'Océan sans limites.

À leurs pieds, ou plutôt sous leurs pieds, d'

normes vagues qui venaient se briser avec fracas au bas de la falaise.

À quelque distance, un phare à feu tournant venait de s'allumer, et à l'est, du côté de Pornic, de Préfailles et à l'embouchure de la Loire, d'autres feux, semblables à des étoiles, commençaient à briller.

Les trois compagnons restèrent quelque temps dans la contemplation de ce tableau enchanteur. Mais Rouget les arracha à leur rêverie.

— Vite, dit-il, il faut remonter sur la falaise et regagner Noirmoutier.

— En effet, répondit le Potard ; que dirait la mère Plumeau, si elle ne nous voyait pas rentrer ?

— Monte le premier.

— Mais Beuregard ?..

— Oh ! moi, dit celui-ci qui avait retrouvé toute sa vaillance, je monterai bien comme vous ; j'étais effrayé tout à l'heure, mais à présent je suis rassuré.

— En avant donc ! s'écria Rouget, quand je serai sur la falaise je vous appellerai pour que nous ne soyons pas deux à la fois à tirer sur la racine..

Une minute après, Rouget était sur la roche.

Aussitôt, le cri du hibou retentit.

— A moi, dit Beuregard.

— C'est cela, répondit le Potard ; si vous tombez encore, je vous rattraperai.

De son côté, le braconnier s'était couché sur la falaise et allongait le bras pour être prêt à saisir et soutenir son compagnon.

Mais Jean se piqua d'honneur, et, cette fois, n'ayant plus aucune crainte, il parvint presque aussi rapidement que Rouget à la plate-forme.

Quant au Potard, il se leva avec sa légèreté habituelle et vint se joindre en riant à ses deux amis.

— Par ma foi, s'écria-t-il, je donnerais bien de l'argent pour voir le vieux Michel nous poursuivre de ce côté, et faire avec nous cette ascension.

— Cela viendra peut-être.

— Espérons que non.

Tout en parlant ainsi, les trois amis se dirigèrent à marche forcée vers la ville de Noirmoutier, qu'ils atteignirent au bout d'une heure environ. Ils trouvèrent quelques matelots attardés dans les rues ; la mère Plumeau elle-même n'était pas encore couchée quand ils rentrèrent dans leur logement.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! dit la bonne femme en leur ouvrant la porte, comme vous avez été longtemps absents ! Vous trouverez votre soupe sur la brasse ainsi que votre friture. Mais tout cela ne sera plus guère bon.

— Tant pis, répondit gaiement Eugène, mais allez vous coucher, mère Plumeau ; demain matin, nous partirons avant que vous ne soyez

levée.

— Encore ! — Oui, mais ce sera fini, et après nous rediendrons sages.

— A la bonne heure ! Bonsoir, messieurs.

— Bonsoir, madame Plumeau !

Un quart d'heure après, les trois amis, épuisés par les fatigues et les émotions de la journée, dormaient à poings fermés.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

DU 20 OCTOBRE 1887.

Rente 3 0/0.....	82 ..
Rente 3 0/0 amortissable.....	84 70
Rente 4 1/2.....	102 55
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 05
Obligations du Trésor.....	513 ..

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les Souscriptions aux OBLIGATIONS TRANSATLANTIQUES sont reçues, dès à présent, sans frais.

monde, dans ce département, intransigeants et modérés, républicains et conservateurs.

» Aussi, les organisateurs du meeting, Tourangeaux ou Parisiens, au nom desquels parle M. Blanchard, conseiller municipal de Tours, sont-ils énergiquement résolus à faire respecter scrupuleusement la liberté de la tribune, dans la personne de tous les orateurs, quels qu'ils soient.

» M. Wilson sera invité à se présenter à la réunion.

» Nous sommes convaincus qu'il se fera un devoir de répondre à cette invitation.

» Quand il a quelque chose à dire à ses électeurs, il ne ménage ni sa peine ni son temps; il n'en sera pas autrement parce que ses électeurs ont quelque chose à lui dire. Il ne laissera pas échapper cette occasion solennelle de se justifier devant ses juges naturels, amis et ennemis réunis pour l'entendre, l'absoudre ou le condamner.

» Nous ne saurions trop engager nos amis à ne pas se désintéresser d'un débat qui ne leur importe pas moins qu'au parti républicain, et à assister au meeting de mardi prochain, où ils recevront l'accueil auquel ils ont droit des organisateurs républicains de la réunion, qui entendent ne traiter, cette fois, qu'une question d'hygiène politique.

» JULES DELAHAYE. »

Lettre de M. Wilson

La Petite France publie la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

» J'étais dans les journaux de Tours et de Paris qu'une réunion publique doit avoir lieu le mardi 25 courant, à 8 heures du soir, à Tours, pour délibérer sur la question des accusations formulées contre moi.

» J'assisterai à cette réunion, et je remercie ceux qui en ont pris l'initiative de me fournir l'occasion de m'expliquer publiquement.

» Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

WILSON.

Que la vie est amère

Car le bonheur n'est pas donné à chacun. Les renvois d'estomac aussi sont amers, mais il est si facile de s'en débarrasser en prenant des Pilules Suisses.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Le linge occupe dans les ménages une place si importante que de tout temps les économistes ont recherché les procédés les plus aptes à le blanchir sans l'altérer.

Les cristaux de soude, les savons, et les lessives caustiques doivent être rejetés comme amenant une prompt destruction du linge qu'ils rendent rude au toucher.

Ils sont du reste impuissants à détruire les microbes et les ferments organisés dont le linge est toujours le siège inévitable.

Seule, la Lessive-Iris, hygiénique et non caustique, répond à toutes les exigences de l'économie et de l'hygiène: elle donne au linge une blancheur et un parfum sans égal.

Chez tous les épiciers.

A NOS LECTEURS.

Depuis le 1^{er} octobre, une baisse considérable a été faite sur toutes les Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi; — la bougie des Gobelins, Génia ou du Diamant, qui se vendait 1 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi; — la bougie extra à trous, au lieu de 1 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 1 fr. 45, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Bibliographie.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 15 octobre :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Au Maroc; l'Empereur du Maroc; Frontière du Maroc; M. Crispi; M. Kelnocky; M. de Giers; M. Likatschew, maire de Saint-Pétersbourg; Beaux-arts: Sur le chemin de l'École; M. de Vielcastel; Le monument d'Amédée Servin; La statue de Pierre Belon; Les fêtes de charité à Budapest. — La ville d'Eperies. — Marianne, nouvelle. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Chronique du sport. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES: Moulay-Hassan, sultan du Maroc. — M. Kelnocky. — M. Crispi. — M. de Giers. — M. Likatschew. — Mission Say au Maroc. — L'empereur du Maroc recevant une ambassade française. — Salon de 1887: Sur le chemin de l'École. — M. de Vielcastel. — Le monument du peintre Amédée Servin. — La statue de Pierre Belon. — Les fêtes populaires de Budapest. — La ville d'Eperies. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr. Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 octobre :

TEXTE. — Les Tribulations de Racine, par M. E. Lesbazeilles. — Deux Hommes, deux Frères, par M. Ed. Ch. — Les Premières scènes comiques; les Deux Savetiers. — Un laboratoire de chimiste, par M. Ch.-Er. Guignet. — Supportons-nous les uns les autres (no), par M. J. Girardin. — Les Chénobios et les Villegagnon, par M. Henri Bordier. — Le Filage de l'huile en mer, par M. G. — Les Coriariés; la plante à encre, par M. E. L.

GRAVURES. — La dernière maison habitée par Racine, dessin de H. Clerget. — Les Deux savetiers et le juge, dessin de P. Vidal. — Laboratoire de M. Fremy; balance de précision, dessins de Broux. — Vue du Havre en 1563. — Coriaria thymifolia, dessin de Clément.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 22 octobre,

Les Pêcheurs de perles, opéra de Georges Bizet.

Dimanche 23 octobre,

La Mascotte, opérette en 3 actes.
Latude, drame en 5 actes.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 24 Octobre 1887,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Jules Carré et Michel Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

Distribution :

Wilhem	MM. Delmas.
Lothario	Boussa.
Levite	Drouville.
Jarno	Durer.
Antonio	Valetti.
Aloysius	Valetti.
Un valet	Davalis.
Philine	M ^{lle} Pelosse.
Mignon	Doux.
Frédéric	L. Carré.

Bourgeois, bourgeois, seigneurs, dames, comédiens, comédiennes, bohémiens, bohémiennes.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Santé à tous, adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques,

tox, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kilo., 4 fr.; 1 kilo., 7 fr.; 2 kilo. 1/2, 16 fr.; 6 kilo., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. COMMON, 25, rue Saint-Jean; Russon, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE

Capital social: 40 millions. G. V. Aubert, Paris
ÉMISSION PUBLIQUE, le 25 Octobre, de
300,000 Oblig. de 500^{fr} 3 0/0
Remboursables à 500^{fr} par tirages semestriels.
PRIX D'ÉMISSION: 347^{fr} 50 (Jouissance 1^{er} Oct. 1887)
On souscrit: soit en Espèces, soit en Obligations anciennes de la Compagnie 5^{fr}, qui seront reçues comme argent au cours de 512^{fr} 50.
Les souscriptions—espèces seront effectuées:
En souscrivant, 50^{fr}; à la répartition: du 31 oct. au 5 nov., 297^{fr} 50. — OU: En souscrivant, 50^{fr}; à la répartition, du 31 oct. au 5 nov., 50^{fr}; du 15 au 20 nov., 200^{fr}; du 2 au 15 janvier 1888, 249^{fr} 50.
On peut souscrire directement ou par correspondance:
A la Banque TRANSATLANTIQUE, 8, rue Aubert; au CRÉDIT LYONNAIS, boulevard des Capucines, 19; à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue de Provence, 54 et 56; à la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72; à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS, place de l'Opéra, 2; et à leurs Succursales, Agences et Succursales.
(Voir pour plus amples détails les Prospectus distribués par les Établissements ci-dessus.)

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excé ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Études de M^{re} Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^{re} BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, et DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

Aux enchères publiques, En dix-neuf lots, DE DIVERS IMMEUBLES Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau.

Comprenant: une Maison d'habitation et dépendances, Moulin à vent avec ses tournaux et virants, Toits à porcs, Boulangerie, Hangar, Caves, Terres, Vignes et Prés,

Dépendant des successions bénéficiaires de feu dame Rondenet-Coulon et de feu M. Emile Rondenet fils, décédés tous les deux, en juillet dernier, en leur domicile, au moulin du Bellay, commune d'Allonnes. Mises à prix totales: 20,275 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^{re} BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le dimanche 23 octobre 1887, à midi.

ON DEMANDE une institutrice brevetée âgée d'au moins 21 ans. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

Cours de Guitare, de Solfège Leçons d'Espagnol PAR M. MIGUEL ARAN 30, rue Saint-Nicolas.

A VENDRE Une TONNE pouvant couvrir sept barriques. S'adresser rue d'Orléans, 67.

Maison à Louer

PRÉSENTMENT, Composée de 3 chambres à coucher, salle à manger, salon de compagnie, cuisine, remises, écurie. Située rue des Boirés, n° 8. S'adresser, pour visiter, à M. MOUTARD, menuisier, 21, même rue.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ÉPICERIE PARISIENNE Mon IMBERT et Fils 33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX
BOUGIE, le paquet de 500 grammes 75
— première qualité 90
— Perle, qualité extra 1 »
— à trous 95
BOUGIE de l'Étoile 1 20
Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

Tissage mécanique et à la main TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES
LOCATION DE BACHES RÉPARATIONS
Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements
HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES
8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

SUCRE POUR VENDANGES à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Dailly, Saumur.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR
Extraction, Aurification—Prix modéré.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

SUR LICITATION,

En 34 lots,

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

DIVERS

IMMEUBLES

Consistant en :

Maisons, Terres, Vignes, Bois et Prés,

Situés communes de Saumur, Dampierre et Souzay.

Dépendant des communautés et succession DROUINEAU-CHÉNEVREAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le **mardi 5 novembre 1887**, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, aujourd'hui définitif;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Marie Chêneveau, veuve de M. Jean-François Drouineau, propriétaire, demeurant à Beaulieu, commune de Saumur;

2^o M. Toussaint-Maurice Drouineau, propriétaire, demeurant au même lieu;

3^o Et M. François Drouineau, propriétaire, demeurant aussi au même lieu;

Ayant pour avoué constitué M^e Henri Lecoy, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

En présence ou eux dûment appelés de : M^{me} Marie Drouineau, épouse du sieur François Ory, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Motte, commune d'Allonnes, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse;

Ayant pour avoué constitué M^e Le Ray, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir;

Il sera, le **MARDI 8 NOVEMBRE 1887**, en l'étude et par le ministère de M^e Auboyer, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé, à une heure de l'après-midi, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, en trente-quatre lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dépendant des communautés et succession Drouineau-Chêneveau, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION des Biens à Vendre

§ 1^{er}. Immeubles de communauté.

I. — Commune de Saumur.

1^{er} Lot.

Un morceau de terre et vigne, situé à l'Angiechère, compris au cadastre sous le n° 160 F, section C, pour une contenance de quatre-vingt-dix-sept ares quatre-vingt-sept centiares, joignant au nord Ratouis et Coutanceau, au sud Henri Coasle, à l'est le chemin et à l'ouest Micouleau et Pigot. Mise à prix 2.330

2^e Lot.

Un morceau de terre et vigne, au clos du Teuillis ou Tiveau, compris au cadastre sous le n° 6 de la section C, pour une contenance de vingt-huit ares quarante-quatre centiares, joignant au nord le chemin de Saint-Vincent, au sud Delamarre, à l'est M^{me} Juliette Girard et à l'ouest M. Delamarre. Mise à prix 970

3^e Lot.

Un morceau de jeune vigne, aux Murailles-Neuves,

compris au cadastre sous le n° 1171 de la section C, contenant trente-quatre ares, joignant au nord Misandreau, au sud Coutard, Coutanceau, Nault et autres, à l'est Misandreau, Molley, Vaucelle et autres, et à l'ouest Delage et Misandreau. Mise à prix 690

4^e Lot.

Un morceau de terre et vigne, au canton des Quarts, compris au cadastre sous le n° 901 P de la section C, pour une contenance de trente-trois ares soixante-six centiares, joignant au nord Jean-Baptiste Allaire, au sud Ardouin, à l'est et à l'ouest des chemins. Mise à prix 680

5^e Lot.

Un morceau de terre, au bas de Beaugrand, compris au cadastre sous le n° 579 de la section C, pour une contenance de quatre ares soixante-seize centiares, joignant au nord Louis Molley, au sud Maurice Frébot, à l'est le chemin et à l'ouest Dalençon. Mise à prix 60

6^e Lot.

Un morceau de terre, à la Gagnerie, compris au cadastre sous le n° 680 de la section C, pour une contenance de sept ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Coulon et autres, au sud et à l'est Adrien Girard et à l'ouest René Guibert. Mise à prix 210

7^e Lot.

Un pré, situé à la Maremaillette, compris au cadastre sous le n° 33 de la section F, pour une contenance de cinquante ares quatre-vingt-trois centiares, joignant au nord les fils Drouineau, au sud Pasquier et Richardeau, à l'est la rampe et à l'ouest Lorrain. Mise à prix 2.075

8^e Lot.

Une maison, située à Beaulieu, comprise sous le n° 27 de la section B, pour une contenance de deux ares huit centiares, cette maison en ruines, et en grande partie effondrée, comprend deux chambres à feu, dont l'une complètement effondrée, une chambre froide, une boulangerie et une petite cour à laquelle on accède au moyen d'un passage commun, deux petites écuries. Cet ensemble joint au nord la grande route de Saumur à Montsoreau, au sud la rue de Beaulieu, à l'est M. Coutanceau dans laquelle s'exerce le passage dont il vient d'être parlé, et à l'ouest un terrain appartenant en propre à la veuve Drouineau. De ce logement dépend une cave en roc, située au sud de la rue de Beaulieu, à laquelle on accède au moyen d'un passage commun, figuré au cadastre sous le n° 106 de la section B, pressoir modèle universel dans la cave avec vis de neuf centimètres de diamètre. Mise à prix 600

9^e Lot.

Un pré planté, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au nord M^{me} Juliette Girard, au sud la route de Saumur à Fontevault, à l'est Dalençon et à l'ouest Etienne Girard. Mise à prix 60

10^e Lot.

Un pré planté, situé dans la presqu'île du Petit-Puy, compris au cadastre de la commune de Saumur sous les n° 480, 481, 482 et 483 de la section A, pour une contenance de trois ares soixante-huit centiares et au cadastre de la commune de Dampierre sous le n° 283 de la section A, pour une contenance de un are quatre-vingt centiares, en tout cinq ares quarante-huit centiares, joignant au nord M. Fermé, au sud la route de Saumur à Montsoreau, à l'est Coutanceau, et

à l'ouest un pré propre à la veuve Drouineau. Mise à prix 60

11^e Lot.

Un pré planté, situé au même lieu, compris au cadastre de la commune de Saumur sous les n° 470, 471, 472 et 473 A, pour une contenance de onze ares quatre-vingt-dix centiares, et au cadastre de Dampierre sous le n° 289 A, pour une contenance de un are quarante centiares, en tout treize ares trente-sept centiares, joignant au nord M. Fermé, au sud la route, à l'est Richaume et à l'ouest René Guibert. Mise à prix 225

12^e Lot.

Un pré planté, situé au même lieu, compris au cadastre de la commune de Saumur sous le n° 508 de la section A, pour une contenance de sept ares vingt centiares, et au cadastre de la commune de Dampierre sous le n° 270 de la section A, pour une contenance de sept ares soixante-cinq centiares, en tout quatorze ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord M. Fermé, au sud la route, à l'est Guibert et Normandine, et à l'ouest Dalençon. Mise à prix 360

II. — Commune de Dampierre.

13^e Lot.

Un bois, situé au Bois-Breille, compris au cadastre sous le n° 60 F, section G, pour une contenance de un hectare trente-trois ares, joignant au nord Gueuchau, Hault et Beillard et autres, au sud MM. Cruchet, Trudreau et Derouet, à l'est un chemin et à l'ouest M. Drouineau-Guibert. Mise à prix 900

14^e Lot.

Un morceau de terre en friche avec une vieille rangée de vigne, situé au canton du Champ-Godon, compris au cadastre sous le n° 130 de la section F, pour une contenance de trente-trois ares trente-neuf centiares, joignant au nord M. Guichard et autres, au sud Ratouis-Goguel et autres, à l'est un chemin et à l'ouest la route de Saumur à Fontevault. Mise à prix 680

15^e Lot.

Un morceau de terre, au canton dit le Bois-Blanc, compris au cadastre sous le numéro 82 de la section E, pour une contenance de trois ares dix centiares, joignant au nord MM. Chevalier, Goguet et autres, au sud un morceau de terre propre au défunt (numéro 83), à l'est Frébot, à l'ouest M. Drouineau-Guibert. Mise à prix 60

16^e Lot.

Un morceau de terre, au canton dit les Baumelles, compris au cadastre sous le numéro 609 de la section D, pour une contenance de six ares soixante-six centiares, joignant au nord Dalençon, au sud Richomme-Rebeilleau et autres, à l'est Rebeilleau, Louis, et à l'ouest veuve Rebeilleau. Mise à prix 160

17^e Lot.

Un morceau de terre, en Terre-Rouge, compris au cadastre sous le numéro 483 de la section D, pour une contenance de quatre ares quatre-vingt centiares, joignant au nord un chemin, au sud le numéro 486 appartenant à M^{me} veuve Drouineau, à l'est Saulais-Chevalier et à l'ouest la veuve Perroteau et Vaillant. Mise à prix 55

18^e Lot.

Une vigne, au canton des Châteigniers, numéroté 276 de la section D, pour une contenance de dix-huit ares soixante-dix centiares, joignant au nord Coutanceau, au sud veuve Rebeilleau et Hubert, à

l'est Maurice Frébot, à l'ouest Joseph Frébot et Constant Boret. Mise à prix 400

III. — Commune de Souzay

19^e Lot.

Un morceau de terre, situé aux Eaux-Bues, compris au cadastre sous le numéro 142 de la section B, pour une contenance de six ares soixante centiares, joignant au sud le chemin de Dampierre à la Bienboire, à l'est Bon et Liza et à l'ouest Moussard. Mise à prix 185

§ 2^e. — Immeubles dépendant de la succession

1^o Commune de Saumur

20^e Lot.

Un morceau de vigne, aux Landes, compris au cadastre sous le numéro 1323 de la section D, pour une contenance de sept ares vingt-huit centiares, joignant au nord un chemin d'exploitation, au sud Pierre Baudais, à l'est les héritiers Gondouin-Touchais et à l'ouest Brechard-Buzard et autres. Mise à prix 180

21^e Lot.

Un morceau de terre, au canton des Quarts, numéros 989 et 990 de la section C, contenant cinq ares quatre-vingt-huit centiares, joignant au nord Coutanceau, au sud M^{me} veuve Drouineau, à l'est Drouineau-Guibert et à l'ouest un chemin. Mise à prix 90

22^e Lot.

Un morceau de terre, appelé le Roulin, compris au cadastre sous le numéro 454 de la section C, contenant trois ares quarante-cinq centiares, joignant au nord et au sud Pasquier, à l'est Nault. Mise à prix 30

2^o Commune de Dampierre

23^e Lot.

Un morceau de terre, situé au Bois-Blanc, compris au cadastre sous le numéro 83 de la section E, pour une contenance de quatorze ares vingt-six centiares, joignant au nord le morceau numéro 82 désigné ci-dessus, au sud un sentier, à l'est Frébot et à l'ouest Drouineau-Guibert. Mise à prix 290

24^e Lot.

Un morceau de terre en friche, situé au Grand-Champfroux, compris au cadastre sous le numéro 225 de la section C, joignant au nord Gauchais, au sud Coqueret, à l'est Beillard et à l'ouest un sentier, contenant quatre ares seize centiares. Mise à prix 80

25^e Lot.

Un morceau de terre en friche, situé au Champ-Girard, compris au cadastre sous le numéro 144 de la section F, pour une contenance de huit ares dix centiares, joignant au nord un chemin, au sud Guichard, à l'est Drouineau-Guibert et à l'ouest Croix et Rebeilleau. Mise à prix 110

26^e Lot.

Une vigne, partie en friche et partie en guéret, située entre les deux voies, comprise au cadastre sous le numéro 22 de la section B, pour une contenance de vingt ares quatre-vingt-onze centiares, joignant au nord un chemin, au sud Drouineau-Guibert, à l'est Frébot, Jean, et à l'ouest Drouineau-Guibert. Mise à prix 510

27^e Lot.

Un morceau de terre, situé au Clos-de-Sau (Clos-de-Jean), compris au cadastre sous les numéros 152 et 154 de la section D, pour une contenance de onze ares trente-neuf centiares, joignant au nord Goyer, au sud Jean Rebeilleau, à l'est Drouineau

François et à l'ouest Drouineau Maurice et le chemin de Dampierre à Chaintres. Mise à prix 180

28^e Lot.

Un morceau de terre, à la Croix, compris sous le numéro 214 de la section E, contenant un are douze centiares, joignant au nord et au sud Deniau, à l'est François Nault et à l'ouest Deniau. Mise à prix 35

29^e Lot.

Un morceau de terre, au Vaudenezé, compris sous le numéro 225 de la section B, pour une contenance de quatre ares cinquante centiares, joignant au nord Bellouin, au sud Beillard, à l'est Paul Pasquier et à l'ouest Maurice Frébot. Mise à prix 90

30^e Lot.

Un morceau de terre en friche, en Terre-Rouge, compris au cadastre sous le numéro 326 de la section D, pour une contenance de trois ares vingt-neuf centiares, joignant au nord Trudeau, au sud et à l'est Ratouis et à l'ouest Beillouin. Mise à prix 45

31^e Lot.

Une vigne, au Bois-Clos, numéro 453 F, section D, contenant dix-huit ares trente centiares, joignant au nord Mercier, au sud le chemin de Saint-Vincent à Dampierre, à l'est François Nault et à l'ouest Coutanceau. Mise à prix 600

32^e Lot.

Une terre et rangées, plantée de deux noyers et un chêne, située au canton des Châteigniers, numéro 268 de la section D, contenant sept ares cinquante centiares, joignant au nord Drouineau-Guibert, au sud Pinot-Bulleau, à l'est Aubin, François, et à l'ouest Armand Gauchais et Coutanceau. Mise à prix 160

33^e Lot.

Un morceau de vigne, situé à l'Echalier, compris au cadastre sous le numéro 202 de la section D, contenant onze ares soixante-deux centiares, joignant au nord Drouineau-Guibert, au sud Trupezan, Charles, à l'est veuve Perroteau et à l'ouest le chemin de Dampierre à Chaintres. Mise à prix 815

34^e Lot.

Un morceau de terre en friche, situé au canton des Vaux, numéro 89 de la section D, contenant quatre ares cinquante-six centiares, joignant au nord René Gueuchau, au sud Moriceau, Rebeilleau Jean et autres, à l'est le sentier et à l'ouest Berthelot, sur lequel morceau se trouvent deux noyers. Mise à prix 110

Total des mises à prix 13.355

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRA.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1, au coin de la rue du Temple;

2^o Et à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, Imp. P. GODET.